



CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE Elevage et Valorisation du Cheval

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme professionnel qui vous permet :

- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) :
 - agricole en exploitation, en organismes (CUMA, syndicats professionnels...) ;
- la poursuite d'étude en Brevet de Technicien Supérieur Agricole dans le même secteur ou non (des réorientations sont possibles entre les différentes spécialités) ;
- le statut de chef d'exploitation, si vous êtes né(e) après 1^{er} Janvier 1971, puisqu'il vous donne la capacité professionnelle pour s'installer en agriculture.

I. – ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

NOM	INTITULE	CONTENU
MG1	Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	Français Education socioculturelle
MG2	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand
MG3	Education physique et sportive	Pratique d'activités physiques et sportives
MG4	Education socioculturelle et communication	Education socioculturelle Français Communication
MG5	Connaissance du monde contemporain	Histoire/Géographie Sciences économiques
MG6	Hygiène et protection de la santé	Biologie

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »

Les lettres « **MP** » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont six et leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
MP1	Interprétation et traitement des Données	Mathématiques Informatique
MP2	Connaissance des systèmes vivants	Biologie Ecologie

NOM	INTITULE	CONTENU
MP3	Eléments de chimie du vivant, du sol et de l'environnement. Energétique	Sciences physiques
MP4	Pilotage de l'Entreprise	Sciences économiques Agronomie Machinisme Zootechnie
MP11	Economie, politique des productions agricoles	Environnement économique et mise en marché Gestion technique des ateliers (Phytotechnie, Zootechnie)
MP12	Gestion d'une exploitation	Sciences économiques Sciences et techniques professionnelles Phytotechnie Zootechnie

TROISIEME PARTIE : Les modules de la spécialité professionnelle : « MP »

NOM	INTITULE	CONTENU
MP131	Bases scientifiques et techniques de l'élevage et de la valorisation du cheval.	Biologie Zootechnie
MP132	Conduite d'un élevage équin et des prairies associées.	Zootechnie Agronomie Sciences économiques Informatique / Multimédia
MP133	Optimisation du choix et de l'utilisation des agroéquipements option « élevage et valorisation du cheval ».	Sc. et techniques des équipements Sciences physiques Zootechnie Agronomie / Phytotechnie
MP134	Les Techniques de mise en valeur.	Zootechnie Sciences économiques

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	Variable	MG3	Epreuve pratique et orale en 2 parties : ① partie pratique portant sur 2 activités physiques et sportives choisies par le candidat dans une liste établie chaque année scolaire par la DRAF de la région d'appartenance du candidat → à choisir au moment de l'inscription à l'examen. ② partie orale portant sur la vérification des connaissances liées aux activités sportives évaluées précédemment et sur les savoirs en biologie.
E4 MATHEMATIQUES ET SCIENCES	4	3 h 20	MP1 MP3	Epreuve composée de deux parties : ① une épreuve écrite de 3 h 00 composée de 2 sujets obligatoires : - un sujet de Mathématiques (coef. 2) portant au moins sur 3 des 4 parties du programme. Les activités statistiques doivent être évaluées. - un sujet de Sciences Physiques à coef. 1 : problèmes, exercices ou questions portant sur le contenu du module MP3.

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E4 MATHEMATIQUES ET SCIENCES (suite)	4	3 h 20	MP2	② une épreuve orale de 20 mn de Biologie/Ecologie en 2 parties (coef. 1) : - un sujet de Biologie tiré au sort (questions de cours, schémas à légender...) - un entretien avec le jury ayant pour support la fiche d'activités en Ecologie remise par le candidat lors de de l'examen (fiches sur milieux étudiés lors des périodes de sessions de regroupement au CNEAC).
E5 SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE	2	2 h 30	MP131 et Hippologie	Epreuve écrite comportant un sujet présentant un intérêt national au delà des particularités de certains secteurs de la production du cheval.

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E6 FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)	3	30 mn	Séquences en milieu professionnel	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'exploitation du lieu de stage.</p> <p><u>Écrit</u> : situer l'exploitation dans son environnement, analyser le fonctionnement de l'exploitation et élaborer un diagnostic global de l'exploitation.</p> <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. - Entretien avec le jury → 20 minutes au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.
E7 PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DOSSIER TECHNIQUE*)	5	≈ 1 h 00	MP11 – MP12 MP132 MP133 MP134	<p>Epreuve pratique et orale à coefficient 5 composée de 2 parties :</p> <p>→ 1ère partie : un oral de 30 mn ayant pour support le dossier de suivi technique constitué par le candidat.</p> <p>→ 2ème partie : pratique explicitée portant sur la réalisation et la participation à une épreuve d'élevage ou la réalisation d'une séance d'entraînement.</p>

*N.B. : Le **dossier technique** est composé de **8 fiches** établies sur la production étudiée.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

II.- CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Professionnel.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

